

L'Instruction publique au temps de la Rome des papes [suite]

Autor(en): **Singy, Ernest**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **32 (1903)**

Heft 6

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039754>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

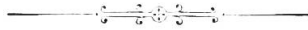
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

lions d'indigènes, les Américains à 7 millions, les Anglais à près de 6 millions de blancs ou d'indigènes, les Allemands à cinq cent mille indigènes; les Portugais à trois cent mille et les Français à cent mille.

Total, environ 50 millions d'habitants, sur une superficie de 11 millions de kilomètres carrés, dont plus des trois quarts appartenant à l'Angleterre et un cinquième à la Hollande.

(A suivre.)

F. ALEXIS.



L'INSTRUCTION PUBLIQUE AU TEMPS DE LA ROME DES PAPES

(Suite.)

III Ecole des filles.

5° Ecoles gratuites annexées aux monastères

- a) *Les Religieuses de l'Annonciade*, près de l'Arco de Pantani.
- b) *Les Carmélites Barbérines*, établies aux frais du cardinal de la famille des princes Barberini, dans la via di Porta Pia, aujourd'hui via Venti Settembre.
- c) *Les Dames du Sacré Cœur*, fondées en France par Sophie Barras et approuvées par Léon XII, le 22 décembre 1826, ont trois établissements où elles tiennent des écoles gratuites pour les petites filles, six heures par jour. La Trinité des Monts compte 150 élèves; Sainte-Rufine, 300, et la maison du Janicule, 40; en outre, une quarantaine d'autres, orphelines pour la plupart, sont formées aux travaux du ménage et entretenues de tout par une association de dames charitables.
- d) *Les Dominicaines de Sainte-Catherine de Sienne*, au Monte Magna napolé, au-dessus du Forum de Trajan.
- e) *Les Religieuses de Saint-Joseph*, à Capolecase.
- f) *Les Religieuses Mantellate*, ainsi nommées du costume qu'elles portent.
- g) *Les Religieuses Oblates*, près du Capitole.
- h) *Les Sœurs Pies*, à Saint-Pascal, au Trastevere.
- i) *Les Sœurs de Sainte-Pudentienne* dans la rue de ce nom.
- j) *Les Sœurs des Sept Douleurs*, au Trastevere.
- k) *Les Ursulines*, fondées en 1537, par sainte Angèle de Merici, se sont fixées à Rome en 1688, sous le pontificat d'Innocent XI. Leur établissement est près du Corso; elles s'occupent des petites filles de sept à douze ans. Le Trésor public leur fournit une allocation annuelle de 1000 écus.
- l) *Les Sœurs de Saint-Joseph*, dont la règle est à peu près celle des Visitandines, furent fondées en 1651, au Puy-en-

Velay (Haute-Loire). Elles ont été introduites à Rome par la comtesse de Lutzow. Grégoire XVI les protégea; elles ouvrirent près de leur monastère une école florissante, grâce aux subsides de la Commission d'assistance.

m) *Les Barbanites*, fondées à Rome par le Père Manini, Barnabite, curé de *Saint-Charles ai Catinari* et destinées d'abord à cette florissante paroisse, ont plusieurs maisons; à Saint-Charles, elles instruisent gratuitement 160 petites filles pauvres. C'est dans cette paroisse qu'a pris naissance et que fonctionne heureusement, *l'Œuvre de Saint-Raphaël*, dont les membres ont mission de se rendre chez les pauvres pour les engager, par tous les moyens de persuasion, à envoyer leurs enfants à l'école.

n) *Les Filles du Sacré Cœur* (fondation de Joseph Benaglio, chanoine et vicaire général de Bergame et de Thérèse Verzeri), ont, près de leurs instituts principaux de Rome, deux écoles de 110 et de 150 enfants, ainsi que de magnifiques jardins scolaires.

o) *Les Sœurs de la Divine Providence* (établies par l'abbé Moye († 1793), à Portieux, diocèse de Saint-Dié (Vosges), appelées à Rome par la famille Borghèse, se fixèrent d'abord dans une dépendance du palais de ces princes. Elles ouvrirent ensuite, au palais *Giustiniani*, un grand Institut qui abrite plus de 300 élèves. C'est dans les traditions de ces excellentes Sœurs de recevoir *gratuitement autant d'enfants pauvres* qu'elles ont de filles payant leur pension. Cette école gratuite compte environ 280 élèves; on y a joint un atelier de travail pour les enfants un peu plus âgées. L'enseignement est distribué et gradué suivant la position des enfants et l'utilité qu'elles en pourront retirer plus tard.

p) *Les Filles de la Croix de Saint-André*, fondées à Maille, diocèse de Poitiers, en 1806, par le chanoine André Fournet († 1834), ont pour but l'éducation des pauvres et l'assistance des malades. Elles vinrent à Rome, remplacer aux écoles des princes Borghèse, les Sœurs de la Divine Providence, dont nous venons de parler. Les Sœurs de Saint-André ont, dans leur Institut, un asile spacieux, gratuit et très fréquenté, (Bulletin 1902 p 29) et trois classes gratuites pour 160 filles. Toutes les dépenses scolaires sont couvertes par les donations de la princesse Adélaïde Borghèse.

q) *Les Filles de la Charité*, célèbre Congrégation, créée par l'immortel ami des pauvres, Saint-Vincent de Paul possèdent à Rome, auprès de chacune des sept maisons: hospices, hôpitaux, conservatoires, noviciats, etc., où elles sont installées, autant d'écoles gratuites, souvent avec asiles; 1350 enfants, dont 1000 environ, dans les écoles primaires, sont confiés à leurs soins. Plusieurs nobles familles romaines se font un devoir de construire et de doter richement des établissements en faveur des Filles de la Charité. Ce sont entre autres: le prince Tor-

lonia, les marquis Patrizi, les princes Doria et les princes di Sarsina.

r) *Les Sœurs de Charité* (institution d'Antide Thouret), ont ouvert près de leur monastère une école de 150 enfants.

s) *Les Sœurs de la Madona dell'Orto*, fondées en 1819, dans la province de Gênes, ont 40 élèves.

t) *Les Sœurs de la Compassion*, instituées à Marseille en 1840, par le Père Barthes S. J., quoique spécialement occupées à la direction d'orphelinats et à l'assistance des pauvres à domicile, se consacrent aussi à l'instruction gratuite des orphelins.

6° *Monastères auxquels sont annexés des pensionnats*

a) *Le Monastère de Saint-Antoine*, près de Sainte-Marie Majeure.

b) *Les Bénédictines de Sainte-Suzanne*, dans la via di porta Pia (Venti Settembre).

c) *Les Dames du Sacré Cœur*, signalées au chap. précédent, vinrent à Rome, sur les instances du cardinal Lambruschini, ancien nonce à Paris. Elles s'établirent successivement dans les trois maisons mentionnées plus haut, à savoir : sur le Mont-Pincio, au Trastevere, dans la belle villa Lante sur le Janicule, où elles ouvrirent, indépendamment des classes gratuites, des pensionnats pour les demoiselles des familles aisées et riches de la ville

Les Sœurs de l'Enfant Jésus, fondées à Rome en 1661, ont dans leur couvent, près de Sainte-Pudentienne, une quarantaine de pensionnaires et, à certaines époques de l'année elles en reçoivent d'autres pour les préparer à la Première Communion.

Les Sœurs de Saint Joseph de l'Apparition, au palais Marsuri, ont également un pensionnat et une école.

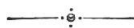
Les Sœurs de Saint-Joseph, fondées au Puy-en-Velay, dirigent un grand pensionnat à Saint-Laurent in Miranda.

Les Sœurs de la Providence continuent à recevoir, dans leur établissement fort bien organisé, au palais Giustiniani, les jeunes filles fortunées de la ville et consacrent les revenus de leur pensionnat à l'éducation de l'enfance pauvre.

L'activité et le dévouement de tous ces Instituts congréganistes s'étendaient donc à une grande partie de l'intéressante population romaine. Les enfants, dès l'âge de 3 ans, les filles du peuple et les demoiselles de la noblesse fréquentaient, à divers titres, ces asiles, ces écoles et ces pensionnats.

Rome, 20 janvier 1903.

D^r Ernest SINGY



Jamais on ne fait le mal si pleinement et si gaiement que quand on le fait par un faux principe de conscience. (PASCAL.)